



Your file Votre référence

Monsieur Vincent Boucher
Président et trésorier
Fondation intelligence / Intelligence
Foundation
350, rue Prince-Arthur Ouest, bureau 2105
Montréal QC H2X 3R4

Our file Notre référence

3026504

Le 18 novembre 2004

OBJET : NOTIFICATION D'ENREGISTREMENT
Fondation intelligence / Intelligence Foundation

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer par la présente que l'organisme **Fondation intelligence / Intelligence Foundation** est maintenant enregistré auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ci-après, l'**ADRC**) à titre d'organisme de bienfaisance. Dès lors, il bénéficie de l'exemption d'impôt prévue à ce titre à l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (ci-après la **Loi**). Notre décision se fonde sur l'étude des renseignements fournis, et sur la présomption que l'organisme s'en tiendra aux activités décrites dans sa demande.

Activités – nouvelles et futures

Nous avons accordé l'enregistrement selon l'entente que **Fondation intelligence / Intelligence Foundation** entreprenne uniquement les activités décrites dans la demande d'enregistrement, à moins d'avoir reçu de notre bureau une autorisation préalable. Par conséquent, si l'organisme demandeur désire éventuellement entreprendre une nouvelle activité ou exécuter un nouveau programme qui n'était pas décrit dans sa demande d'enregistrement, il devra fournir à notre bureau une description détaillée de l'activité ou du programme proposé. Nous pourrons ainsi décider si cette activité ou ce programme est acceptable. Cette mesure est nécessaire en raison du caractère général des objets de l'organisme tels qu'ils paraissent dans ses lettres patentes. Nous pourrons ainsi nous assurer que l'organisme exercera ses activités à l'intérieur des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.